

ASSOCIATION ATTAPSY

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

12-14 rue des Cordonniers

16000 ANGOULEME

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

ASSOCIATION ATTAPSY

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
12-14 rue des Cordonniers
16000 ANGOULEME

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association Attapsy,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Attapsy relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Angoulême, le 17/06/2026

Le commissaire aux comptes
Luc TOUSSAINT
Associé

Signé par Luc Toussaint
Le 17 juin 2026

Pièces annexées : Bilan, Compte de résultat, Annexe



doc_i28
tx_aV7AmOG4n59Q



Synthèse Bilan

Compte de résultat



BILAN ACTIF

081 2901

ACTIF		01/01/2025 au 31/12/2025		Durée : 12 Mois	Ex.2024-12 Mois
		BRUT	AMORT. PROV.	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Autres immobilisations incorporelles (1)	1 275,00	1 275,00		
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Instal. techniques, mat. et out. ind.	63 934,49	32 170,05	31 764,44	24 077,09
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) :				
	Participations	50 067,60		50 067,60	67,60
	Créances rattachées à des participat.				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES REGUL	Autres immobilisations financières	1 630,00		1 630,00	1 630,00
	TOTAL I	116 907,09	33 445,05	83 462,04	25 774,69
	STOCKS ET EN-COURS :				
	Matières premières et autres approv.				
	En-cours de production : biens et serv.				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	AVANCES & ACPTEES VERSEES SUR COMMANDES				
	CREANCES (3) :				
	Créances usagers et cptes rattachés	11 556,95		11 556,95	32 022,58
COMPTES REGUL	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances				19,96
	Charges constatées d'avance (4)				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	INSTRUM. FINANCIERS A TERME & JETONS DETENUS				
	DISPONIBILITES	682 142,44		682 142,44	600 283,89
	TOTAL II	693 699,39		693 699,39	632 326,43
	CHARGES A REPARTIR S/ PLUS.EXERC. (III)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III)	810 606,48	33 445,05	777 161,43	658 101,12
	(1) Dont droit au bail				
	(2) Dont à moins d'un an				
	(3) Dont à plus d'un an				
	(4) Dont à plus d'un an				

BILAN PASSIF AVANT REPARTITION

081 2901

PASSIF		01/01/2025 au 31/12/2025	01/01/2024 au 31/12/2024
		Durée : 12 Mois	Durée : 12 Mois
FONDS PROPRES	FONDS PROPRES :		
	FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
	ECART DE REEVALUATION (sur biens sans droit de reprise)		
	RESERVES :		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	REPORT A NOUVEAU	513 750,99	345 992,45
	RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)	123 448,76	167 758,54
	AUTRES FONDS PROPRES :		
	FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
	ECART DE REEVALUATION (sur biens avec droit de reprise)		
	DROITS DES PROPRIETAIRES (Commodat)		
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	7 000,00	14 000,00
	PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL I		644 199,75	527 750,99
FONDS DEDIES	FONDS DEDIES SUR SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT		
	FONDS DEDIES SUR AUTRES RESSOURCES		
TOTAL II			
PROVISIONS	PROVISIONS POUR RISQUES		
	PROVISIONS POUR CHARGES		
TOTAL III			
DETTES (1)	EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT(2)		
	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	14 149,39	13 072,64
	INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME (2)		
	AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
	DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	87 441,05	85 364,73
	DETTES DES LEGS OU DONATIONS		
	DETTES FISCALES ET SOCIALES	30 193,51	31 912,76
REGUL	DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
	AUTRES DETTES	1 177,73	
	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (3)		
TOTAL IV		132 961,68	130 350,13
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)		777 161,43	658 101,12
(1) Dont à plus d'un an			
Dont à moins d'un an			
(2) Dont concours banc. courants & soldes créd. de banques			
(3) Dont à plus d'un an			
Dont à moins d'un an			

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE EN LISTE

081 2901

RUBRIQUES	01/01/2025 au 31/12/2025	01/01/2024 au 31/12/2024
	Durée : 12 Mois	Durée : 12 Mois
PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :		
Cotisations	2 170,00	4 748,00
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	234 048,75	229 022,31
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	234 048,75	229 022,31
Dont à l'exportation : 803,00		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	266 665,50	246 053,00
Produits de tiers financeurs		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		65 700,00
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
REPORT RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS (X)		
Autres produits	15 892,36	1 384,45
TOTAL I	518 776,61	546 907,76
CHARGES D'EXPLOITATION (2) :		
Achats de marchandises (a)		
Variation de stock		
Achats de matières premières & autres approvisionnements (a)	6 087,39	5 912,99
Variation de stock		
Autres achats et charges externes (*)	196 964,26	186 157,74
Impôts, taxes et versements assimilés	1 249,87	3 984,09
Salaires et traitements	134 087,76	146 414,62
Cotisations sociales	48 926,30	48 730,15
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements (b)	12 653,85	8 638,28
Sur immobilisations : dotations aux provisions		
Sur actif circulant : dotations aux provisions		
Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Subventions accordées par l'association		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES (XI)		
Autres charges	502,66	422,06
TOTAL II	400 472,09	400 259,93
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	118 304,52	146 647,83
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN :		
Bénéfice ou perte transférée III		
Perte ou bénéfice transféré IV		
* Y compris		
- redevances de crédit-bail mobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		

(a) Y compris droits de douane

(b) Y compris dotations aux amortissements des charges à répartir

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE EN LISTE SUITE

081 2901

RUBRIQUES	01/01/2025 au 31/12/2025	01/01/2024 au 31/12/2024
	Durée : 12 Mois	Durée : 12 Mois
PRODUITS FINANCIERS : De participations (3) D'autres valeurs mobilières & créances actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur dépréciations et provisions Différences positives de change Produits des cessions d'immobilisations financières Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie	5 144,24	5 071,07
TOTAL V	5 144,24	5 071,07
CHARGES FINANCIERES : Dotations aux amortissements et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Valeurs comptables des immobilisations financières cédées Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL VI		
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	5 144,24	5 071,07
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	123 448,76	151 718,90
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		16 074,64
TOTAL VII		16 074,64
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		35,00
TOTAL VIII		35,00
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		16 039,64
IMPOTS SUR LES BENEFICES (IX)		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII+X)	523 920,85	568 053,47
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+XI)	400 472,09	400 294,93
EXCEDENT OU DEFICIT	123 448,76	167 758,54
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE : PRODUITS CHARGES		
(3) Dont produits concernant les entreprises liées (4) Dont intérêts concernant les entreprises liées		



**Annexes
comptables**

DESIGNATION : ASSO ATTAPSY

ACTIVITE : Promouvoir, créer et gérer des établissements et services au profit des personnes en souffrance psychique invalidante

ADRESSE : 12-14 RUE DES CORDONNIERS 16000 ANGOULEME

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025

dont le total est de 777 161.43 Euros

et au compte de résultat de l'exercice,

et dégageant un bénéfice de 123 448.76 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

PRINCIPES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect des dispositions du Plan Comptable Général aménagées par le Règlement ANC 2022-06, conformément aux principes comptables de base :

- image fidèle
- comparabilité
- continuité de l'exploitation
- régularité
- sincérité
- importance relative
- prudence

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

CHANGEMENT DE REGLEMENTATION COMPTABLE :
PREMIERE APPLICATION DU REGLEMENT ANC 2022-06 et 2023-03

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, l'entité applique pour la première fois le règlement de l'Autorité des normes comptables n°2023-03 adopté en coordination avec le règlement ANC 2022-06 modifiant le règlement n° 2014 03 relatif au Plan comptable général et applicable aux associations.

L'application du règlement ANC 2023-03 à compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025 se traduit, pour l'entité, par l'adoption de nouveaux modèles normalisés de bilan et de compte de résultat ainsi que par une réorganisation de l'annexe.

Le bilan présente désormais les rubriques et postes conformément aux modèles du Plan comptable général modifié (immobilisations, actif circulant, fonds propres, provisions, dettes et postes spécifiques).

Le compte de résultat est présenté selon le modèle, articulé autour des résultats d'exploitation, financier et exceptionnel, ce dernier étant désormais limité aux produits et charges liés à des événements majeurs et inhabituels. Les opérations qui, dans la présentation antérieure, pouvaient être enregistrées ou présentées en « transferts de charges » sont désormais comptabilisées et présentées directement dans les postes de produits ou en diminution des postes de charges, selon leur nature, conformément aux règles de fonctionnement des comptes définies par le Plan comptable général modifié.

Ces changements relèvent uniquement de la présentation : ils n'affectent pas, en eux-mêmes, le résultat net de l'exercice, ni les capitaux propres à la clôture, sauf en cas de changements de méthodes comptables spécifiques mentionnées, le cas échéant, dans d'autres notes de l'annexe.

Les comptes de l'exercice précédent (N-1) ont été re-présentés uniquement pour les rubriques et comptes concernés par ces changements de présentation, afin d'assurer la comparabilité avec l'exercice en cours. Les reclassements opérés sont purement de forme et n'ont pas d'impact sur le résultat net ni sur les capitaux propres au 31/12/2024.

En particulier, les anciens montants présentés en transferts de charges ont été, par simplification, reclassés dans la colonne comparative N-1 parmi les reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, selon la nature des opérations concernées, conformément aux dispositions transitoires du règlement ANC 2022-06.

L'application prospective du nouveau règlement a une incidence significative sur la présentation des comptes de l'exercice et/ou sur la présentation des comptes comparatifs de l'exercice précédent. Les tableaux ci-après présentent les seuls postes reclassés entre la présentation antérieure et la nouvelle présentation applicable au titre du règlement ANC 2022-06 et 2023-03.

Exercice N du 01/01/2025 au 31/12/2025	Exercice N-1 du 01/01/2024 au 31/12/2024
---	---

Présentation des impacts sur les postes ACTIF	Nouveau poste	€	Ancien poste	€	Nouveau poste	€	Ancien poste	€

Présentation des impacts sur les postes PASSIF	Nouveau poste	€	Ancien poste	€	Nouveau poste	€	Ancien poste	€
	448124	841.74	448600	841.74	448124	1345.63	448600	1345.63

Présentation des impacts sur les postes COMPTES DE RESULTAT	Nouveau poste	€	Ancien poste	€	Nouveau poste	€	Ancien poste	€
	747000	7.000	777000	7.000				

METHODES D'EVALUATION

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, y compris droits de douane et taxes non récupérables, ainsi que les coûts directement attribuables) après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement.

Les immobilisations acquises à titre gratuit, par voie d'échange ou d'apport en nature isolé, sont comptabilisées le cas échéant, à leur valeur vénale à la date de clôture de l'exercice.

Les amortissements sont calculés selon un plan d'amortissement spécifique, fonction de la durée d'utilisation prévue de l'immobilisation.

- logiciels	L	2 ans
- matériel de transport	L	3 à 4 ans
- matériel de bureau	L	2 à 3 ans
- mobilier de bureau	L	3 à 4 ans

Une provision pour dépréciation est constatée, lorsque la valeur actuelle d'une immobilisation est devenue inférieure à sa valeur nette comptable.

Une provision pour dépréciation est constatée, lorsque la valeur actuelle d'une immobilisation est devenue inférieure à sa valeur nette comptable.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Honoraires versés au commissaire aux comptes :

Il a été comptabilisé dans le compte de résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2025 une provision de 3 000 euros TTC au titre des honoraires de notre commissaire aux comptes dans le cadre de sa mission de contrôle des comptes.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	AUGMENTATIONS		
					Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice	Acquisitions, créations apports, et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	1 275		
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants]				
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants]				
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions		[Dont Composants]			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants]			
	Autres immobilisations corporelles	Instal.générales, agencements, aménagements divers					
		Matériel de transport		36 644		18 900	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		6 949		1 441	
		Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL III			43 593		20 341	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations			68		50 000	
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières			1 630			
	TOTAL IV			1 698		50 000	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)				46 566		70 341	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		DIMINUTIONS		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence
				Par virements de poste à poste	Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultat d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		1 275	
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions	Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui					
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						
	Autres immobilisations corporelles	Instal. générales, agencements, aménagements divers					
		Matériel de transport				55 544	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				8 390	
		Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL III					63 934	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations					50 068	
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières					1 630	
	TOTAL IV					51 698	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)						116 907	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I							
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		1 275			1 275		
Terrains							
Constructions	Sur sol propre						
	Sur sol d'autrui						
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels							
Autres immobilisations corporelles	Instal. générales, agencements, aménagements divers						
	Matériel de transport	12 642	12 141		24 783		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 874	513		7 387		
	Emballages récupérables et divers						
TOTAL III		19 516	12 654		32 170		
TOTAL GENERAL (I+II+III)		20 791	12 654		33 445		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES		Mouvements nets des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	
Frais établissements TOTAL I							
Autres immob. incorporelles TOTAL II							
Terrains							
Constructions	Sur sol propre						
	Sur sol d'autrui						
	Inst.gales,agenc et am.des const.						
Inst. techniques mat. et outillage							
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers						
	Matériel de transport						
	Mat. bureau et inform. mobilier						
	Emballages récup. et divers						
TOTAL III							
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV							
Total général (I + II + III + IV)							
Total général non ventilé							
CADRE C							
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISABLE	Créances rattachées à des participations					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières			1 630	1 630	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux					
	Autres créances clients			11 557	11 557	
	Créance représentative de titres prêtés [Provision pour dépréciation antérieurement constituée]					
	Personnel et comptes rattachés					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				
		Taxe sur la valeur ajoutée				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés				
		Divers				
	Groupe associés					
	Débiteurs divers					
	Charges constatées d'avance					
TOTAUX				13 187	13 187	
RENVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice				
	(2)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice				

CADRE B		ETAT DES DETTES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligatoires convertibles						
Autres emprunts obligatoires						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine				
		à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers			14 149	14 149		
Fournisseurs et comptes rattachés			87 441	87 441		
Personnel et comptes rattachés			11 001	11 001		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			18 162	18 162		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices					
	Taxe sur la valeur ajoutée					
	Obligations cautionnées					
	Autres impôts, taxes et assimilés		1 031	1 031		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
Groupe et associés						
Autres dettes			1 178	1 178		
Dette représentative de titres empruntés						
Produits constatés d'avance						
TOTAUX			132 962	132 962		
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contactés auprès des associés personnes physiques	
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice				

PRODUITS A RECEVOIR

RUBRIQUES	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Prêts	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	5 379,75
Autres créances	
Intérêts à recevoir s/VMP et établissements financiers	
TOTAL	5 379,75

CHARGES A PAYER

RUBRIQUES	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	82 856,55
Dettes fiscales et sociales*	17 060,88
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	99 917,43

DETAIL PRODUITS A RECEVOIR

LIBELLE	MONTANT
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	
418100 Factures à établir	5 379,75
TOTAL	5 379,75
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	5 379,75

DETAIL CHARGES A PAYER

LIBELLE	MONTANT
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	
408100 Frs fact. non parvenues	82 856,55
TOTAL	82 856,55
DETTES FISCALES ET SOCIALES	
428200 Dettes prov congés payés	11 000,80
438200 Charges sur prov cp	5 218,34
448124 Etat cap fp ta	841,74
TOTAL	17 060,88
TOTAL DES CHARGES A PAYER	99 917,43

ENGAGEMENTS FINANCIERS

ENGAGEMENTS DONNES	MONTANTS
Effets escomptés non échus :	
Avals et cautions :	
Engagements en matière de pensions :	
Autres engagements donnés :	
TOTAL (1)	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées Dont engagements assortis de suretés réelles	

ENGAGEMENTS RECUS	MONTANTS
Avals et cautions :	
Autres engagements reçus :	
TOTAL (2)	
(2) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées	

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Lors de leur départ à la retraite, le personnel perçoit des indemnités de fin de carrière selon les règles définies dans les conventions collectives.

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités.

Dans le respect de la convention collective, le montant des engagements déterminés en fonction des salaires, de l'âge, de l'ancienneté des salariés et d'une probabilité estimée de présence dans l'entreprise à l'âge du départ en retraite actuellement comptabilisé dans les livres de l'association s'élèvent à 0 euros.

L'effectif permanent dans l'association étant de deux salariés qui se situent dans la tranche d'âge de 40 - 45 ans, il n'a pas été jugé significatif de valoriser un engagement de retraite.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

RUBRIQUES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES : Des organes d'administration Des organes de direction Des organes de surveillance ENGAGEMENTS DE RETRAITE AU PROFIT : Des organes d'administration Des organes de direction Des organes de surveillance AVANCES ET CREDITS ALLOUES AUX MEMBRES : Des organes d'administration Des organes de direction Des organes de surveillance		
Conditions des prêts consentis au cours de l'exercice :		
Remboursements opérés pendant l'exercice :		

Tableau des variations des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	345 992				345 992
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau			167 758		167 758
Excédent ou déficit de l'exercice	167 758		122 788	167 758	122 788
Situation nette	513 750		290 546	167 758	636 538
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	14 000			7 000	7 000
Provisions réglementées					
TOTAL	527 750		290 546	174 758	643 538

Tableau de répartition des subventions par nature de subvention et catégorie d'autorité administrative

	Union européenne	Etat	Collectivité territoriale	CAF	Autres	TOTAL
Concours Publics						
Subventions d'exploitation		254 666			5 000	259 666
Subventions d'investissement						
TOTAL		254 666			5 000	259 666